

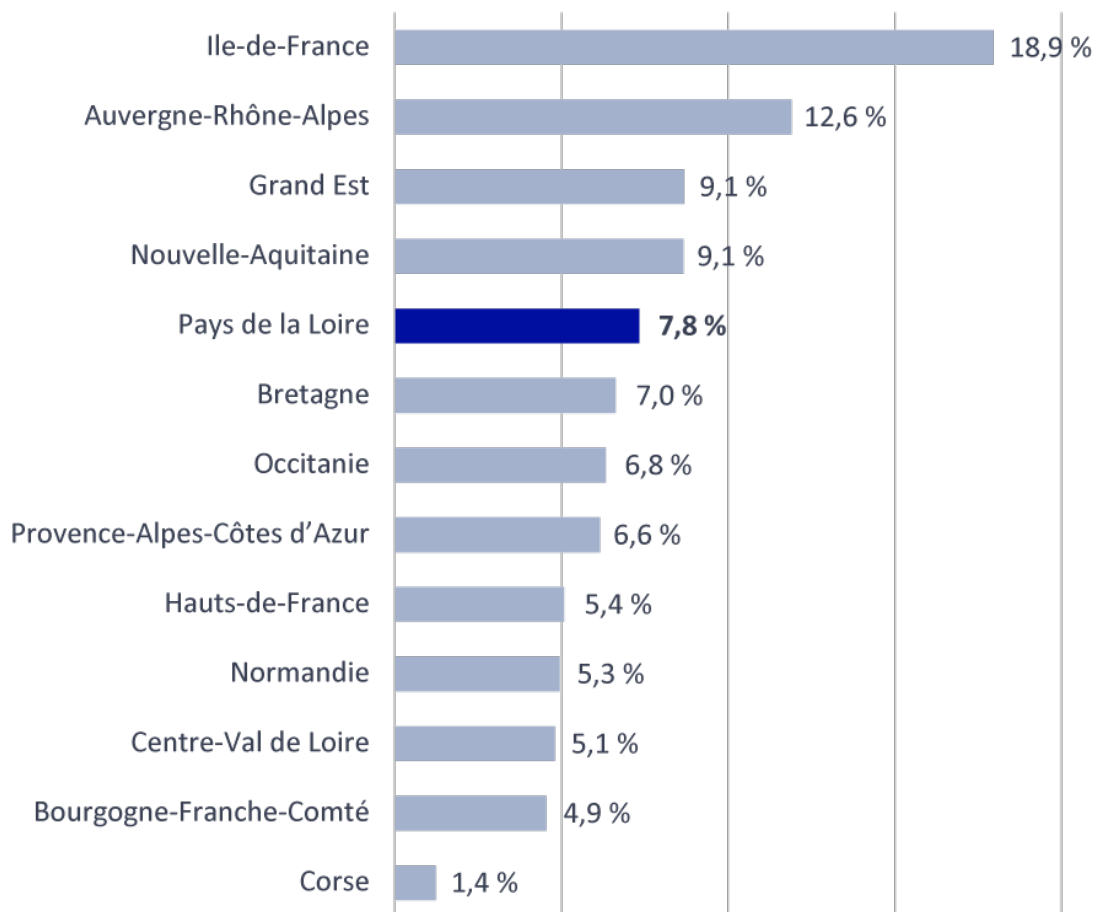


Le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

Les collectivités territoriales des Pays de la Loire bien placées dans le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche

En moyenne, sur la période 2020-2023, les collectivités territoriales des Pays de la Loire ont consacré 104 millions d'euros par an à l'**enseignement supérieur et à la recherche (ESR)**, soit 7,8 % de l'ensemble du financement de l'ESR par les collectivités territoriales françaises (5^e rang de France métropolitaine). En moyenne nationale, sur cette même période, 52 % des financements de l'ESR par les collectivités territoriales sont dirigés vers la R&T (Recherche et Transfert de Technologie) et 48 % vers l'ES&VE (Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante).

La répartition du financement annuel moyen de l'ESR de l'ensemble des collectivités territoriales (données moyennes sur 2020-2023)

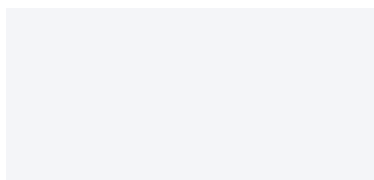


Source : MESR-SIES, enquête biennale sur le financement de la recherche et du transfert de technologie (R&T), de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE) par les collectivités territoriales 2023

Le budget de la recherche et du transfert de technologie (R&T) des collectivités territoriales correspond à l'ensemble des dépenses engagées par le conseil régional, les conseils départementaux, EPCI et communes au sein d'une région. Ces dépenses sont destinées à :

- développer les activités de R&D des universités et organismes publics
- soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises
- favoriser le transfert des technologies
- promouvoir les résultats de la recherche
- développer la culture scientifique.

Rapporté au nombre d'habitants, le financement de la R&T par les collectivités territoriales des Pays de la Loire est le 3^e plus important derrière la Bretagne et la Corse, avec une moyenne annuelle de 13,8 € par habitant entre 2020 et 2023.





13,8 €
moyenne annuelle du
budget R&T par
habitant consacrée par
les collectivités
territoriales des Pays
de la Loire
sur la période
2020-2023

La moyenne du budget R&T en euros par habitant dans les régions françaises (données moyennes sur 2020-2023)

region	Moyenne en euros
Bretagne	18,2
Corse	17,2
Pays de la Loire	13,8
Nouvelle-Aquitaine	12,8
Centre-Val de Loire	12,2
Normandie	12,0
Grand Est	11,7
Bourgogne-Franche-Comté	11,0
Auvergne-Rhône-Alpes	10,9
Occitanie	9,2
Ile-de-France	8,6
Hauts-de-France	8,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,2

Source : Mesr-Sies, enquête biennale sur le financement de la recherche et du transfert de technologie (R&T), de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE) par les collectivités territoriales 2023 ; Insee, estimations de population des années 2020 à 2023, au 1^{er} janvier 2024

Le budget de la recherche et du transfert de technologie (R&T)

A noter qu'une partie du budget R&T est inscrite dans les contrats de plan État-Région (CPER).

Le budget de R&T se compose de 7 éléments :

- Opérations immobilières de recherche : opérations de construction et/ou rénovation de locaux et bâtiments consacrés à la recherche
- Équipements de laboratoires public : achats nécessaires à la réalisation de travaux de recherche
- Transferts de technologie : budgets accordés aux projets qui visent à faciliter l'accès des entreprises aux moyens humains et techniques nécessaires à une démarche innovante et à favoriser le développement d'une recherche technologique (plateformes technologiques, réseaux de développement technologique, centres régionaux d'innovation, incubateurs d'entreprises innovantes, etc.)
- Réseaux haut débit et TIC au service de la recherche : financement des réseaux haut-débit permettant de soutenir les projets de recherche et le financement des TIC pour faciliter la résolution de problèmes scientifiques (ex : le GIP Renater)
- Projets de recherche, chaires : financement de projets de recherche sur des thématiques spécifiques
- Aides aux chercheurs : allocations doctorales et post-doctorales, aides à la mobilité des chercheurs, etc.
- Diffusion de la culture scientifique : financements consacrés à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) : financement des centres de cultures techniques, organisations d'évènements, aides à la production éditoriale des organismes de recherche, etc.

Suivant les régions, une part plus ou moins importante de ces lignes budgétaires est affectée au financement des pôles de compétitivité.

Le **financement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE)** correspond à l'ensemble des financements destinés à :

- soutenir l'enseignement supérieur
- développer les offres de formation
- aider la vie étudiante et en assurer la promotion

Par étudiant, le Centre-Val de Loire, la Bourgogne-Franche-Comté et les Pays de la Loire sont les plus gros financeurs de l'ES&VE avec respectivement 536 €, 396 € et 343 € par étudiant sur la période 2020-2023.

La moyenne du budget ES&VE en euros par étudiant inscrit (données moyennes sur 2020-2023)

regions	Moyenne en euros
Centre-Val de Loire	536
Bourgogne-Franche-Comté	396
Pays de la Loire	343
Provence-Alpes-Côte d'Azur	278
Normandie	273
Grand Est	260
Bretagne	227

regions	Moyenne en euros
Auvergne-Rhône-Alpes	214
Nouvelle-Aquitaine	199
Ile-de-France	193
Occitanie	131
Hauts-de-France	84
Corse*	2 008

*Le budget par étudiant en Corse est particulièrement important du fait de la convention d'application tripartite entre l'Etat, la collectivité de Corse et l'université de Corse pour la période 2018-2022 et 2023-2027.

Source : Mesr-Sies, enquête biennale sur le financement de la recherche et du transfert de technologie (R&T), de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE) par les collectivités territoriales 2023, système d'information SISE et autres enquêtes

Les conseils régionaux sont les principaux pourvoyeurs de financements à destination de l'ES&VE et de la R&T parmi les collectivités territoriales : respectivement 58 % et 73 %, en moyenne sur 4 ans. Les communes et les EPCI financent l'ES&VE à hauteur de 31 % et la R&T à hauteur de 22 %.